



Rectorat

Direction Examens
& Concours
DEC 5

Place Saint-Jacques
31073 Toulouse cedex 7

Note à l'attention des candidats admis concernant la REMISE DU DIPLOME

► VOUS ETIEZ INSCRIT AU BTS DANS L'ACADÉMIE DE TOULOUSE

⇒ Vous étiez SCOLARISE dans un établissement de formation (lycée, CFA, centre de formation privé ...)

Votre diplôme vous sera **REMIS OU ENVOYE PAR L'ETABLISSEMENT DE FORMATION**, entre les mois d'octobre et de décembre

CONTACTEZ VOTRE ANCIEN ETABLISSEMENT POUR CONNAITRE LES MODALITES DE RETRAIT DE VOTRE DIPLOME.

⇒ Vous étiez CANDIDAT INDIVIDUEL ou de L'ENSEIGNEMENT A DISTANCE

Votre diplôme vous sera **ENVOYE PAR LE RECTORAT DE TOULOUSE** à partir de la fin septembre, à l'adresse que vous avez indiquée au moment de l'inscription à l'examen

IMPORTANT : Pensez à nous signaler tout changement d'adresse !

► VOUS ETIEZ INSCRIT AU BTS DANS UNE AUTRE ACADÉMIE

⇒ Vous devrez CONTACTER LE RECTORAT DE VOTRE ACADEMIE D'INSCRIPTION afin de connaître les modalités de remise de votre diplôme.

C'est le rectorat de cette académie qui édite le diplôme des candidats admis, même si c'est l'académie de Toulouse qui a géré le BTS que vous avez passé.

► INFORMATIONS COMMUNES A TOUS LES CANDIDATS

En attendant d'être en possession de votre diplôme, vous pouvez justifier de votre réussite au BTS à l'aide de votre **relevé de notes** (conservez l'original avec vous et faites des copies si besoin).

ATTENTION : votre diplôme est unique, conservez-le précieusement, ne le perdez pas, car il ne sera pas réédité !